



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 65953

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur le retard pris dans la publication des décrets d'application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Certes, la très grande majorité des décrets ont été publiés, mais il reste des domaines où l'absence de décrets impose à chaque département une gestion inégale du fonds de compensation, au détriment des très nombreuses personnes handicapées qui se retrouvent dans l'incapacité d'acquiescer les moyens nécessaires pour compenser leur handicap (décret définissant les ressources naturelles nettes d'impôts pour la détermination des frais de compensation restant à la charge du bénéficiaire : article L. 146-5 ; article 12, prestation de compensation, prestations exclues des ressources retenues pour la détermination du taux de prise en charge : article L. 245-6). C'est pourquoi il souhaiterait recueillir son sentiment sur cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65953

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2009, page 11622

Question retirée le : 10 mai 2011 (Fin de mandat)